

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 15 mars 2019  
Nombre d'élus en exercice : 5  
Présents : 3  
Absents : 2  
Votants : 4 (3 + 1 pouvoir)  
Réception en Préfecture le :  
Délibération certifiée exécutoire le :  
  
Date de l'affichage par extrait de la présente  
délibération :

DELIBERATION N° 2019-09(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Monsieur Robert GAY, 1<sup>er</sup> vice-président ; madame Geneviève PRIMITERRA, 2<sup>ème</sup> vice-présidente.

Etaient excusés :

Monsieur Bernard DIGUET, 3<sup>ème</sup> vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau (ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre POURCIN).

**Objet : Filière sapeurs-pompiers professionnels - mise en adéquation de la liste des emplois tenus conformément au projet de réorganisation territoriale dans le cadre du projet de service**

**Le Président expose :**

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 20 juin 2017 (délibération n° 2017-49(DIR)) avait approuvé le projet de réorganisation territoriale dans le cadre du projet de service ainsi que la modification de l'organigramme en simplifiant les niveaux de décisions et en supprimant l'échelon du groupement territorial et ce afin de redonner des prérogatives de proximité aux compagnies territoriales.

Ainsi six compagnies ont été créées :

- La compagnie de Manosque ;
- La compagnie de Digne les Bains ;
- La compagnie de Forcalquier ;
- La compagnie de Sisteron ;
- La compagnie de Barcelonnette ;
- La compagnie de Castellane.

La dernière délibération du Bureau du Conseil d'administration a approuvé la liste des emplois tenus (délibération n° 2018-36(GRH) du 13 septembre 2018). Or la liste des emplois tenus ne comprend pas le poste de commandant de compagnie de Castellane.

Il vous est donc proposé de modifier la liste des emplois tenus par filière en la complétant par l'ajout d'un commandant de compagnie tenu par un capitaine de sapeurs-pompiers professionnels à temps complet relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels.

Il est demandé au Bureau du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le président à :

- Compléter le tableau des emplois tenus par filière par l'ajout de l'emploi de commandant de la compagnie de Castellane tenu par un capitaine de sapeurs-pompiers professionnels à temps complet relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels.

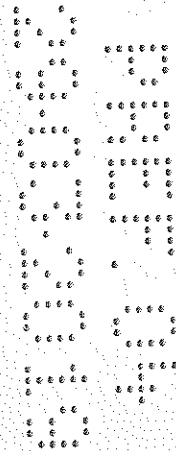
La délibération n° 2018-36(GRH) du 13 septembre 2018 est modifiée.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN



Annexe I

LISTE DES EMPLOIS TENUS PAR FILIÈRES

EMPLOIS	FILIÈRES		
	SPP	administrative	technique
Directeur départemental	X		
Directeur départemental adjoint	X		
Assistant(e) de direction et chargé(e) de la communication		X	
Assistant(e) de direction et chargé(e) des instances		X	
Chargé de mission hygiène et sécurité		X	
Chef(fe) du service développement du volontariat	X		
Assistant(e) chargé(e) du développement du volontariat		X	
<b>Chef(fe) du groupement gestion des risques</b>	X		
Chef(fe) du service prévention des risques	X		
Chef(fe) du bureau prévention prévision	X		
Officier prévention prévision	X		
Chef(fe) du bureau cartographie			X
Agent SIG	X		
Agent reconnaissance OPS			X
Chef(fe) du service opérations	X		
Chef(fe) du bureau de la mise en œuvre opérationnelle	X		
Chef(fe) du centre de traitement de l'alerte – CODIS	X		
Chef(fe)s de salle	X		
Opérateurs	X		
Assistant(e) du chef(fe) de groupement		X	
Assistant(e) de groupement		X	
<b>Chef(fe) du groupement ressources humaines</b>	X		
Chef(fe) du service des personnels permanents		X	
Assistant(e) de gestion du service des personnels permanents		X	
Chef(fe) du service des personnels volontaires		X	

Assistant(e) de gestion du service des personnels volontaires		X	
Chef(fe) du service formation	X		
Responsable pédagogique du service formation	X		
Assistants(es) de gestion du service formation		X	
Assistant(e) technique du service formation			X
Assistant(e) du chef(fe) de groupement		X	
<b>Chef(fe) du groupement technique et logistique</b>	X		
Chef(fe) du service technique	X		
Mécaniciens itinérants			X
Chef(fe) du bureau logistique			X
Contrôleur(se) EPI			X
Magasiniers coursiers			X
Chargé(e) d'opérations			X
Chef(fe) du service informatique téléphonie transmission			X
Technicien(ne) informatique			X
Agent technique du service informatique téléphonie transmission			X
Assistant(e) du chef(fe) de groupement		X	
Assistant(e) de groupement		X	
Assistant(e) chargé(e) d'accueil		X	
Technicien(ne) affecté aux nouveaux projets de construction et de rénovation des centres d'incendie et de secours du département			X
<b>Chef(fe) du groupement santé et secours médical</b>	X		
Médecin de chefferie	X	X	
Infirmier(e) de chefferie	X		
Pharmacien(ne) gérant	X		
Assistant(e) du chef(fe) de groupement		X	
Assistant(e) de groupement		X	
<b>Chef(fe) du groupement finances</b>		X	
Chef(fe) du service finances		X	
Assistant(e) de gestion du service finances		X	
Chef(fe) du service de la commande publique		X	
Assistant(e) de gestion du service de la commande publique		X	

